



B1500-Direction des grands projets-

DELIBERATION N° D.2024.11.90 du Conseil municipal du 14 novembre 2024

Quartier de Gally de la ville de Versailles. Dénomination du groupe scolaire "Jeanne Barret".

Date de la convocation : 7 novembre 2024
Date d'affichage : 15 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE
Rapporteur : Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Jean SIGALLA, Mme Ony GUERY, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET.
M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Stéphanie LESCAR (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), Mme Stephanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les délibérations n° 2018.03.28 et 2018.03.29 du Conseil municipal de Versailles du 22 mars 2018 approuvant le traité de concession d'aménagement (TCA) et la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Ville et la société Icade Promotion dans le cadre de l'aménagement du site de Pion (désormais Quartier de Gally) ;

Vu la délibération n° D.2018.09.107 du Conseil municipal de Versailles du 27 septembre 2018 approuvant les avenants n° 1 de transfert du TCA et de la convention de PUP de la société Icade Promotion à la société en nom collectif (SNC) Versailles Pion ;

Vu les délibérations n° D.2021.03.24 et n° D.2021.03.26 Conseil municipal de Versailles du 25 mars 2021 portant respectivement sur les avenants n° 2 au TCA et à la convention de PUP entre la Ville et la SNC Versailles Pion ;

Vu les délibérations n° D.2024.06.42 et n° D.2024.06.43 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 approuvant les avenants n° 3 au TCA et la convention de PUP entre la Ville et la SNC Versailles Pion ;

Vu l'avenant n° 1 du 27 septembre 2018 de transfert du TCA et de la convention de PUP de la société

Icade Promotion à la SNC Versailles Pion ;

Vu les avenants n° 2 du 30 mars 2021 et n° 3 du 25 juillet 2024 au TCA et à la convention de PUP entre la ville de Versailles et la SNC Versailles Pion ;

- Le nouveau quartier de Gally de la ville de Versailles est entré en phase de construction à l'été 2021 avec les travaux de terrassement et des espaces publics. Les travaux du groupe scolaire ont démarré en novembre 2023.

Depuis avril 2024, le quartier est entré dans une phase de livraisons, avec l'ouverture de l'Hôtel, lieu d'hébergement des grooms pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les 230 logements de la phase 1 seront livrés mi-2025 pour accueillir les premiers habitants du quartier.

Le futur groupe scolaire accueillera quant à lui les premiers élèves à la rentrée de septembre 2025.

- Il revient par conséquent au Conseil municipal de nommer ce nouvel établissement scolaire.

Il est proposé de nommer le groupe scolaire du quartier de Gally « Jeanne Barret ».

Jeanne Barret (1740-1807) est une botaniste et naturaliste, saluée par Diderot dans le « Supplément au voyage de Bougainville », mais aussi connue pour être la première femme française avoir fait le tour du monde en bateau.

Elle est femme de chambre au service de Philibert Commerson, médecin et naturaliste réputé de son époque, quand celui-ci est appelé à participer à l'expédition de Bougainville en 1767. De santé fragile, Commerson souhaite que Jeanne l'accompagne pour l'aider dans ce périple. Un édit royal de 1689 interdisant la présence féminine sur un navire, c'est déguisée en marin qu'elle embarque en qualité de valet sur l'Etoile, bateau ravitailleur de la célèbre frégate la Boudeuse.

Par ce subterfuge, Jeanne va ainsi assister Commerson et souvent le remplacer quand sa santé ne lui permet plus de débarquer. Elle part alors explorer les terres et collecte de nouveaux spécimens depuis les côtes de l'Amérique du Sud jusqu'aux archipels du Pacifique. Au bout d'une année, son stratagème fini par être dévoilé mais Bougainville reconnaissant ses qualités naturalistes et l'aide non négligeable qu'elle apporte, l'autorise à poursuivre ce périple.

Au retour de l'expédition, Louis XVI, à la demande de Bougainville, qualifie Jeanne Barret de « femme extraordinaire » et lui attribue une pension en reconnaissance de son travail de botaniste auprès de Commerson.

Par son courage et son abnégation elle a contribué à la découverte et au référencement de plusieurs milliers d'espèces végétales qui entrent dans les collections botaniques françaises, et seront utilisées par de grands scientifiques comme Buffon, Jussieu, ou Cuvier.

Parmi elles, on retiendra notamment le bougainvillier, l'hortensia, le pétunia, la violette maculée à fleur jaune....

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de nommer le nouveau groupe scolaire du Quartier de Gally de la ville de Versailles comme suit : « Jeanne Barret ».

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 47 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.